



Conseil d'administration du 05 juillet 2021

Délibération n° 1 du 05/07/2021

Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2021

« Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Crous de Versailles qui s'est tenue le 10 mars 2021 » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Conseil d'administration du 05 juillet 2021

Délibération n° 2 du 05/07/2021

Schéma directeur de la restauration

« Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le schéma directeur de la restauration du Crous de Versailles » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

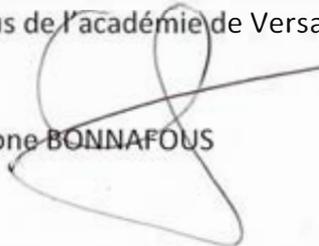
Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles


Simone BONNAFOUS



Délibération n° 3 du 05/07/2021

Recours à l'emprunt

Exposé des motifs

Le Crous est engagé dans le développement de l'offre de logement sur l'ensemble des sites de l'académie afin de mieux répondre à la demande exprimée.

A ce titre deux opérations sont engagées en partenariat avec la Ville de Saint-Cloud, le Département et la Préfecture des Hauts-de-Seine. Il s'agit de :

Saint-Cloud, Malaquais : monument historique à réhabiliter pour y créer 56 places en maîtrise d'ouvrage directe CROUS. Livraison : été 2022.

Saint-Cloud, Vieux Pozzo : bâtiment de l'EX-ENS à réhabiliter pour y créer 83 places et des locaux universitaires pour l'IUT dépendant de l'université Paris-Nanterre. Livraison 2023-2024.

Deux autres opérations ont été retenues au titre du plan de relance. Il s'agit de :

Cergy, Linandes Mauves : bâtiment désaffecté à réhabiliter pour y créer 142 places. Livraison : été 2023.

Évry, Bosquet : bâtiment désaffecté à réhabiliter pour y créer 86 places. Livraison : été 2023.

Pour ces deux opérations le calendrier imposé par France Relance induit une publication de l'appel d'offres des marchés de travaux avant mi-novembre 2021.

Enfin, en partenariat avec l'Université Paris-Saclay et l'ANRU, le Crous pilotera la création de la résidence de l'Institut Villebon Charpak à Orsay soit 107 places.

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver le recours à l'emprunt pour les projets de création ou de réhabilitation de logements pour les projets Malaquais, Linandes, Bosquet, Vieux-Pozzo et Villebon Charpak. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France

Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 4 du 05/07/2021

Dépréciations clients : taux

Exposé des motifs

Les créances sont comptabilisées initialement à leur coût.

Conformément à la norme n°9 du Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) et à l'Instruction Comptable Commune (ICC) une dépréciation doit être pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Le retard de paiement, la dégradation de la situation financière du débiteur, ou une transaction en cours de négociation constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Selon le risque de non recouvrement portant sur la créance, il convient de déprécier le montant HT de la créance chaque année.

Lorsque la créance devient irrécouvrable, il convient de procéder à la reprise de la dépréciation constituée.

Le risque de non recouvrement des créances pour clients douteux et pour les étudiants sans droit ni titre est de 90%.

Les reprises des dépréciations clients sont effectuées, au même taux, lorsque la créance devient irrécouvrable (admission en non valeur ou remise gracieuse de la créance).

Comptes	Libellé	Taux applicable au solde débiteur au 31/12/N
416XXX SDNT	Sans Droit Ni Titre hébergement	90%
416XXX Clients douteux	Créances clients (privés, étudiants-hébergement)	90%

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver le taux de dépréciation des créances clients. Le taux est appliqué au 31/12/N de chaque année sur le solde débiteur des comptes comptables. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 5 du 05/07/2021

Information comparative retraitée : correction d'erreur sur exercices antérieurs

Exposé des motifs

Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs.

Conformément aux dispositions de la norme n°14 du Recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), et du fascicule n°14 de l'Instruction Comptable Commune (ICC), la correction des erreurs constatées n'impacte pas le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est découverte.

Néanmoins l'erreur est corrigée dans l'exercice au cours de laquelle elle a été découverte.

Le solde d'ouverture de cet exercice doit être ajusté pour les éléments de l'actif, du passif et la situation nette de l'effet de la correction d'erreur sur les exercices antérieurs.

Cet ajustement à l'ouverture de l'exercice au cours duquel la correction est réalisée doit être imputé en report à nouveau.

Les CAP de l'exercice 2019 n'ont pas été intégralement extournées, il convient de procéder à l'extourne sur l'exercice 2021 conformément aux dispositions de la norme comptable.

N° brouillard 2019	N° Ecriture	Date	Montant de l'évaluation initiale	Montant restant à extourner en 2021
22247	21246	17/12/2019	3 010 756,00 €	1 510 756,00 €
22247	22306	24/12/2019	2 696 871,00 €	2 696 871,00 €
22216	22407	26/12/2019	369 352,00 €	369 352,00 €
22216	22307	24/12/2019	1 149 060,11 €	1 149 060,11 €
22492	22492	28/12/2019	1 670 533,07 €	797 940,00 €
IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	102 000,00 €
IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	82 955,67 €
IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	281 453,15 €
TOTAL RESTANT A EXTOURNER				6 990 387,93 €

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver la comptabilisation de l'extourne relative aux charges à payer 2019, soit une demande de comptabilisation « divers » sur l'exercice 2021 au débit du compte 4081 par le crédit du compte 110 pour un montant de 6 990 387,93 euros. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France

Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 6 du 05/07/2021

Dossier locatif pour la campagne d'admission en résidence 2021 - 2022

Exposé des motifs

Dans le cadre des modalités de gestion locative pour la campagne d'admission 2021 - 2022 des logements mis à disposition des étudiants pour l'ensemble du parc géré par le Crous, il est demandé aux administrateurs d'approuver les documents constituant le dossier locatif, à savoir :

- La décision d'admission
- L'annexe financière
- La décision d'abrogation
- L'acte de cautionnement
- Le règlement intérieur de la résidence
- Le règlement intérieur des parkings
- L'annexe des conditions particulières des règlements intérieurs

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver les documents du dossier locatif pour la campagne d'admission des résidences universitaires 2021-2022. »

Vote

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS





Conseil d'administration du 05 juillet 2021

Délibération n° 7 du 05/07/2021
Contrôle interne et financier présentation du plan d'actions

Exposé des motifs

1er trimestre 2021 : déploiement d'un dispositif de contrôle interne financier conforme à l'Arrêté du 17 décembre 2015 portant cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable.

Recrutement d'un référent « contrôle interne financier » en charge de coordonner les actions entreprises en la matière ;

Édiction d'une stratégie d'amorçage prévoyant, dans un premier temps, un déploiement gradué du dispositif sur 2 processus dits « pilotes » : « la Paye » et « les délégations de signature/habilitations informatiques ».

Conformément au référentiel susmentionné, et aux objectifs stratégiques définis par la circulaire du 28 juillet 2020 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des opérateurs de l'Etat pour 2021 (DGFIP/Direction du budget), le travail mené a permis l'élaboration :

D'un dispositif d'évaluation interne ;

D'une cartographie des processus comptables et financiers de l'établissement ;

D'une cartographie des risques (ciblée sur les 2 processus pilotes précités) ;

D'un plan d'action (ciblé sur les 2 processus pilotes précités).

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver le plan d'actions du contrôle interne et financier. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Île-de-France

Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Conseil d'administration du 05 juillet 2021

VOTE - Délibération n° 8 du 05/07/2021
Tarifs restauration année universitaire 2021-2022

Exposé des motifs

Les tarifs sont révisés chaque année pour tenir compte de l'évolution des prestations et des coûts.

Les tarifs votés seront applicables au 1er août 2021

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver les tarifs restauration pour l'année universitaire 2021-2022. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 9 du 05/07/2021

Conventions et avenants avec les partenaires institutionnels

Exposé des motifs

Délibération

Il est demandé aux administrateurs d'approuver les conventions et avenants avec les partenaires institutionnels présentés au préalable et annexés à la présente délibération. » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France

Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 10 du 05/07/2021

Concessions de logement : révocations et attributions

Exposé des motifs

Révocations

Adresse logement	Date de fin	Bénéficiaire	Fonction de l'agent	Nature concession	Motif
Résidence universitaire Linandes Mauves Appartement 1 1 rue des Linandes Mauves 95000 Cergy	31/03/2021	Nathalie TCHATHA	Secrétaire administrative	Convention d'occupation précaire avec astreintes	Demande de l'agent
Résidence Jean Zay 55 avenue du Général de Gaulle Bâtiment A 5 ^{ème} étage	31/07/2021	Ana MEIREIS	Secrétaire administrative	Convention d'occupation précaire avec astreintes	Non-paiement de la redevance
Restaurant universitaire Les Cèdres Bâtiment 406 91400 Orsay	31/08/2021	Jean-Baptiste POTTIER	Directeur de résidences	Nécessité absolue de service	Demande de l'agent
2 avenue Pozzo Di Borgo Appartement 3 92210 Saint-Cloud	31/08/2021	Jacques IGUACEL	Agent d'installation et de maintenance	Nécessité absolue de service	Départ en retraite
2 avenue Pozzo Di Borgo 92210 Saint-Cloud	30/06/2021	Alexandre AUMIS	Directeur général	Nécessité absolue de service	Fin de fonction
Restaurant universitaire 1 allée de l'université Appartement 2 92000 Nanterre	31/08/2021	Christophe TARET	Directeur adjoint de restaurants universitaires	Nécessité absolue de service	Changement de fonction

Attributions

Adresse logement	Date d'effet	Bénéficiaire	Fonction de l'agent	Nature concession
Résidence universitaire Rives de l'Yvette Voie de la Faculté Bâtiment 231 - 2 ^{ème} étage 91440 Bures-sur-Yvette	01/07/2021	Anne-Laure BONNET	Directrice de résidences	Convention d'occupation précaire avec astreintes
Résidence universitaire Rives de l'Yvette Voie de la Faculté Bâtiment 231 - 1 ^{er} étage 91440 Bures-sur-Yvette	01/07/2021	Davy GUERRA GONCALVES	Agent des services techniques	Nécessité absolue de service
Restaurant universitaire 1 allée de l'université Appartement 2 92000 Nanterre	01/09/2021	Christophe TARET	Directeur adjoint de restaurants universitaires	Convention d'occupation précaire avec astreintes
2 avenue Pozzo Di Borgo 92210 Saint-Cloud	01/09/2021	Laurence ASSOUS	Directrice générale	Nécessité absolue de service

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver les révocations et l'attribution des concessions de logement présentées dans le tableau ci-dessus » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Île-de-France
Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS